



## Divorce en stand by depuis 10 ans

Par **vautrin**, le **27/07/2011** à **11:00**

Bonjour,

j'ai débuté une demande de divorce il y a plus de 10 ans ,les deux parties ont signé l'accord de divorce , mais je ne suis pas d'accord sur le montant de la compensation financière et depuis plus rien ! rien ne bouge

je ne sais même pas si je suis divorcé! dans cette situation puis-je me pacser?

merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **27/07/2011** à **21:40**

Etes-vous passé devant le juge ?

Si non, vous êtes encore marié et vous ne pouvez pas vous pacser.